

**Allocution de Mme Laura Baeza,
Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie.**

Forum de l'Economiste Maghrébin

Le système financier – Entre les défis de la transition démocratique et les opportunités de la bonne gouvernance

Tunis, 25 Avril 2013

Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale, Monsieur le Président du Forum, Mesdames et Messieurs:

Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir invité à prononcer quelques mots en introduction de ce forum sur le système financier qui touche un thème particulièrement important à ce stade de la transition politique et démocratique – mais à bien des égards également économique – dans laquelle s'est engagée la Tunisie.

Mais permettez-moi Mesdames, Messieurs, avant d'évoquer cette thématique, de féliciter les organisateurs de cet événement que l'UE soutient depuis l'année 2005. Il me semble, en effet, qu'aujourd'hui encore plus qu'auparavant, les opportunités données aux experts et décideurs des mondes économique et financier de discuter ouvertement des problématiques touchant l'économie tunisienne, méritent d'être encouragées.

La révolution, en effet, a été – aussi dans le domaine économique – synonyme d'ouverture et de transparence.

L'accès plus aisé aux données statistiques, économiques et administratives¹, couplée à l'apparition de nouveaux acteurs dans le monde médiatique a déjà permis une meilleure information économique des citoyens.

Mais c'est surtout la plus grande ouverture entourant les choix de politique économique, par le biais d'un débat désormais tenu au grand jour sur les politiques du pays, qui est nouvelle.

De tels débats permettent de mieux informer les choix de politique économique et renforcent leur légitimité, facilitant ainsi leur mise en œuvre. Mais ils constituent également un nouveau défi pour les institutions en charge qui devront mieux expliquer les motivations et les résultats attendus de leurs actions afin de les crédibiliser.

¹ La loi d'accès aux documents administratifs en témoigne. Elle consacre en effet le droit donné aux citoyens tunisiens d'accéder à l'ensemble des documents administratifs (à l'exception certains documents sensibles – sécurité, etc.).

C'est dans ce contexte un grand plaisir pour moi de pouvoir témoigner ce matin de la contribution d'événements comme le Forum de l'Economiste Maghrébin à un tel processus d'ouverture et de dialogue sur les grands choix de politique économique et financière.

En Tunisie comme ailleurs, la qualité du secteur financier est primordiale pour la performance à long terme de l'économie, notamment de par son rôle dans la collecte et l'allocation de l'épargne – tant domestique qu'étrangère – vers les investissements les plus productifs ou au rendement social le plus élevé.

Une croissance nationale rapide et inclusive est ainsi généralement associée à un secteur financier dynamique, diversifié et inclusif (c'est-à-dire accessible au plus grand nombre).

Mais nous savons également, et la crise financière de 2008 nous l'a cruellement rappelé, que la résilience des secteurs financiers et bancaires dans les périodes de stress ou d'incertitude est une donnée tout aussi fondamentale dans la performance économique à moyen terme – et une condition *sine qua non* de la stabilité macro-économique.

Les secteurs bancaires tunisiens et des Etats membres de l'UE ont fait face à des chocs importants depuis 2008. Les faiblesses de certains établissements mais également de l'environnement réglementaire et prudentiel ont été brutalement mises à jour.

La nécessité d'un renforcement du secteur est ainsi aujourd'hui largement admise. D'une part, pour limiter les risques qu'il continue à faire peser sur la stabilité macro-économique et, d'autre part, afin d'augmenter leur contribution à la reprise de la croissance par l'investissement privé, notamment des firmes de tailles petites ou moyennes.

Sur ce dernier point, vos discussions ce matin apporteront, sans aucun doute, des éléments précieux sur les moyens et les conditions nécessaires à une dynamisation du secteur financier et l'augmentation de sa contribution à une croissance plus forte et plus inclusive en Tunisie.

L'UE, de son côté, appuie depuis plusieurs années la réforme du secteur financier avec comme double objectif de contribuer à sa résilience et à son dynamisme.

Au niveau du secteur bancaire, l'UE avec ses partenaires de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement a soutenu dès le lendemain de la crise de 2008 l'adoption de mesures énergiques visant au renforcement des bilans bancaires.

De la même manière, en 2011, quelques mois après la révolution, l'UE et le Gouvernement Tunisien adoptaient une nouvelle mesure conditionnant son appui budgétaire visant à la mise en place de stress tests sur la situation du secteur bancaire par la Banque Centrale (avec l'assistance technique de la Banque mondiale).

Par la suite, l'UE a également soutenu – en coordination avec la Banque mondiale et aujourd'hui le FMI – l'adoption de mesures visant à l'amélioration de la gouvernance des établissements bancaires, au renforcement de la fonction de supervision de la Banque Centrale et dans le cadre du deuxième Programme d'Appui à la Relance, au lancement d'audits financiers et stratégiques des principales banques publiques, STB, BNA et BH, en vue de leur restructuration.

Ces mesures contribueront significativement à la stabilité et la résilience du secteur bancaire tunisien.

L'accord de principe pour un programme avec le Fonds Monétaire International obtenu en début de semaine qui met l'accent sur un prompt renforcement du secteur bancaire, renforce mon sentiment quant à votre engagement sans faille, Monsieur le Gouverneur, ainsi que celui du gouvernement, dans cette voie.

Dans le domaine de la finance non-bancaire, l'UE a joué un rôle important dans le développement de la microfinance – et ce dès ses premiers pas dans les années 1990.

Plus récemment, dans le cadre du Programme d'Appui à la Relance, au côté de la Banque africaine et de l'Agence française de développement, l'UE a soutenu le Ministre des Finances et les autres acteurs étatiques et non-étatiques impliqués dans l'adoption d'une nouvelle loi sur la microfinance en 2011².

Même si du travail reste à faire – en ce qui concerne par exemple le développement d'une centrale des risques ou l'adoption de normes prudentielles adéquates – ces changements devraient permettre une croissance très significative du nombre et de la qualité des établissements de microfinance en Tunisie, notamment dans les régions défavorisées, avec des retombées positives en termes d'emplois et de productivité.

Dans ce cadre, une enveloppe supplémentaire de 4,8 millions d'€ a également été mobilisée afin d'appuyer les nouveaux établissements de microfinance s'engageant à s'établir dans des régions défavorisées.

² ainsi que des textes réglementaires y afférent en 2012

A plus long terme, il convient enfin de mentionner les discussions en cours sur la conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) qui constitue l'un des axes majeurs du Partenariat Privilégié entre l'Union Européenne et la Tunisie agréé le 19 novembre 2012.

Cet Accord Approfondi s'appuiera sur les engagements existants dans le cadre de l'Accord d'Association conclu entre la Tunisie et l'UE en 1995, mais pourra également être étendu aux domaines d'accès au marché et réglementaires d'intérêt commun.

Ceci comprend, notamment, les domaines de l'investissement et des services, y compris les services financiers, où un rapprochement graduel vers la législation européenne et les meilleures pratiques internationales pourrait être envisagé.

Ainsi que ce soit à travers sa coopération économique ou son dialogue commercial, l'UE se tient prête à maintenir un appui significatif à son partenaire tunisien dans ce domaine crucial pour la stabilité et le dynamisme de l'économie tunisienne.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite un débat fructueux.